Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20260331-DELIB2026_27_01-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 31 mars 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 15
DE VOTANTS : 15

L'an deux mille vingt-six le trente-et-un mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane -Madame Andrée LOREAL – Monsieur Thomas BRON – Monsieur Guillaume DANIC – Madame Myriam BROSSIER – Monsieur Axel SAMZUN – Madame Ninon EMERAUD – Monsieur Julien MATSIS – Madame Michèle TOURNAY – Monsieur Renaud GODEFROY – Monsieur Jean-Pierre PILLIARD – Monsieur Daniel GURIEC - Monsieur Bernard PORTUGAL.

Monsieur Thomas BRON a été désigné secrétaire de séance.

DELIB2026-27

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Madame Le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les communes de moins de 1 000 habitants ne sont pas tenues d'adopter un règlement intérieur pour leur conseil municipal.

Toutefois, l'adoption d'un tel règlement permet de préciser les modalités de fonctionnement du conseil municipal, notamment en matière d'organisation des séances, de débats, et d'exercice du droit d'expression des conseillers.

Un projet de règlement intérieur a été établi et transmis aux conseillers. Monsieur Bernard PORTUGAL émet le souhait que soit transmise une note de synthèse à l'appui de la convocation du conseil municipal pour les sujets qui seront soumis à délibérations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le règlement intérieur modifié du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération,
- PRECISE que ce règlement entrera en vigueur à compter du 1er avril 2026,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à son application.

Fait et délibéré à Bangor
Le 31 mars 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE de BANGOR (MORBIHAN)